

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — " 6 " 11 " 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »	
10 h. 21 »	5 » 45 »	7 » 39 »	9 » 22 »	9 » 41 »		4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 58 ^m soir.	

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. » matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 18 Septembre.

Le Conseil des ministres.

Sommes-nous en crise ministérielle, ou bien le cabinet attendra-t-il sans modification la réunion des Chambres ?

D'après les renseignements que nous recevons, il est impossible de trancher d'une façon positive cette question. On verra plus loin, aux dernières nouvelles, si la situation s'est dessinée depuis hier.

Ce qui est certain, au moment où nous écrivons, c'est qu'il y a une tension dans le gouvernement, et que le conseil des ministres s'est réuni une fois jeudi, et deux fois hier vendredi.

Dans la réunion de jeudi, M. de Freycinet a énergiquement insisté sur la politique de modération dont son discours à Montauban était l'expression élevée. Tout en reconnaissant que la déclaration des congrégations non autorisées n'est pas un acte de soumission de nature à empêcher l'exécution intérieure des décrets, il a insisté sur la valeur morale de cette démarche et sur la nécessité de ne pas fermer absolument la porte à l'esprit de conciliation. Le président du conseil se serait d'ailleurs plaint amèrement de la politique ardente et des accusations malveillantes dont il aurait été l'objet ; il aurait conclu en disant qu'il fallait laisser à la Chambre, lors de la reprise de la session, le droit de trancher toutes ces questions délicates.

Tel n'a pas été l'avis de M. Constans, ministre de l'intérieur, qui a réclamé, au contraire, avec vivacité, l'exécution immédiate des décrets, déclarant que le gouvernement ne pouvait laisser en souffrance ni sa signature ni le vote de la Chambre, et qu'il fallait donner, sans délai, satisfaction à l'opinion qui réclamait des mesures rigoureuses.

Il faut ajouter que l'opinion de M. Constans semble avoir pour elle, la majorité du cabinet, et que celle de M. de Freycinet n'aurait réuni que les adhésions du ministre de la marine et du ministre des travaux publics.

Le lendemain matin, vendredi, le Conseil des ministres s'est prolongé de neuf heures du matin à midi.

D'après ce qu'on assure, M. de Freycinet a continué à repousser la demande qui lui est faite de continuer de suite à exécuter les décrets. Vainement aurait-on demandé à M. de Freycinet de dissoudre, au moins encore quelques-unes des congrégations et de fermer quelques maisons religieuses. Il aurait rappelé que d'après les déclarations de Montauban, les congrégations doivent garder le bénéfice de pouvoir se soumettre à la loi en préparation, et que les congrégations

qui seraient *hic et nunc* dissoutes seraient privées de ce bénéfice.

D'après le *Temps*, le conseil tout entier a paru trouver naturel que l'exécution ne se poursuive qu'après le jugement du tribunal des conflits, qui serait prochainement réuni à cet effet.

Mais la discussion a porté sur le point de savoir si le jugement du tribunal des conflits ne pouvant avoir d'autres résultats que de régler la question de procédure, le gouvernement doit dès à présent déclarer que l'exécution suivra immédiatement le prononcé de son jugement, quel qu'il soit.

Tous nos vœux, on le sait, sont pour M. de Freycinet, qui se place jusqu'ici sur le terrain du discours de Montauban.

On dit que la partie radicale du cabinet (M. Constans en tête) est impatiente de rentrer dans la voie de la proscription.

Orient

Les cuirassés français le *Friedland* et le *Suffren* sont arrivés à Ragose, où l'*Hironde* les avait précédés. La flotte internationale, composée de 20 bâtiments avec un équipage de 7,300 hommes et 136 canons, est maintenant complète ; rien n'empêche plus l'amiral Seymour d'opérer la démonstration que de nouvelles résistances ou de nouvelles hésitations du gouvernement ottoman ont rendue nécessaire.

Il y a eu cinquante-trois ans, le 15 septembre 1827, qu'un autre amiral anglais, sir Edoard Codrington, se mettait en croisière devant un petit port situé non loin de Dulcigno et y attendait les escadres de la France et de la Russie. Le 21 septembre, l'amiral de Rigny ralliait la flotte britannique ; le 18 octobre, l'amiral de Heiden arrivait avec les Russes, et les trois amiraux se réunissaient immédiatement à bord du vaisseau-amiral l'*Asia* pour aviser aux moyens d'atteindre le but principal de leur mission : l'établissement d'une suspension d'armes entre les Grecs et les Turcs. Leurs instructions étaient très-vagues, chaque Cour s'était bornée à s'en rapporter à leur prudence et à leur habileté pour l'exécution du traité du 6 juillet.

Ils se décidèrent à entrer dans la rade de Navarin pour contraindre les Turcs à un armistice ; ils espéraient « amener ainsi, sans hésitation et sans effusion de sang, une détermination conforme à l'esprit du traité du 6 juillet, comme aux intérêts de la Porte elle-même. » Le commandement supérieur des escadres appartenait comme aujourd'hui à l'amiral anglais ; le 20 octobre, à midi, il donna le signal du départ, et, trois heures après, toute l'escadre était dans le port de Navarin en face de l'escadre turco-égyptienne composée de 3 vaisseaux de ligne, 1 vaisseau rasé, 16 frégates, 27 grandes corvettes et 27 bricks.

Un acte isolé de violence et de fanatisme, à la charge des Turcs, amène un embrasement général. Un aspirant anglais commandant un

canot, qui se dirigeait en parlementaire vers un brûlot turc, est frappé d'une balle ; les matelots anglais ripostent, le feu gagne de proche en proche, en quelques minutes tous les points de la rade retentissent d'effroyables décharges : 115 bâtiments de guerre faisaient feu de toutes leurs pièces. A sept heures du soir, le Sultan avait perdu 6,000 tués, 3 vaisseaux de ligne, 16 frégates, 26 corvettes, 12 bricks et 5 brûlots. La flotte coalisée ne compte que 140 morts et 300 blessés ; elle ne perdit pas une seule chaloupe. On sait les résultats de cette bataille : elle sauva la Grèce, mais elle profita surtout à la Russie, et, le 29 janvier 1828, le roi d'Angleterre, dans son discours du Trône, se déclara profondément affligé de ce combat qui qualifia d'événement sinistre (*untoward event*).

Un accident comme celui de 1827 n'est pas à craindre aujourd'hui : l'amiral Seymour n'a pas devant lui une flotte ottomane, comme sir Edoard Codrington ; Abdol-Hamid n'est pas le farouche Mahmoud, et Riza-Pacha ne ressemble en rien au fanatique Ibrahim.

Vienne, 15 septembre.

Les instructions générales données aux divers commandants de la flotte internationale par leur gouvernement respectif ont été préparées et communiquées aux autres gouvernements par le cabinet de Saint-James.

L'Autriche, d'accord avec l'Allemagne, a présenté quelques objections, qui ont été immédiatement acceptées par l'Angleterre et par l'Italie.

Le gouvernement russe, qui avait adhéré aux premières instructions et qui les avait déjà communiquées au commandant de son escadre, n'a fait aucune objection pour les modifier dans le sens des observations présentées par l'Autriche.

La France, qui avait précédemment fait ses réserves, ayant également donné son adhésion, l'entente s'est trouvée établie sur la base de ces instructions, dont voici la substance :

Après avoir rappelé les motifs qui ont amené la nécessité d'une démonstration navale commune, ainsi que le but de cette démonstration, les gouvernements déclarent que le commandement en chef de la flotte internationale est dévolu au commandant le plus élevé en grade ou au plus ancien dans le même grade.

L'amiral Seymour bénéficie de cette disposition.

Pour tous les mouvements de la flotte, les commandants des escadres doivent obéir aux ordres du commandant en chef, qui n'est pas tenu de prendre leur avis.

S'il s'agit d'une opération militaire proprement dite, le commandant en chef est tenu de réunir à son bord les commandants d'escadre et de prendre leur avis sur cette opération.

Aucune disposition n'autorise la flotte à bombarder Dulcigno, mais aucune ne le lui défend.

Dans le cas où l'éventualité d'un bombardement se présenterait, la question devra donc être soumise au conseil tenu sous la présidence du commandant en chef. Chaque commandant d'escadre donnera son avis d'après les instructions particulières ou les pouvoirs qu'il tient de son gouvernement.

Toutefois, les instructions déclarent formellement dans un préambule qu'il ne peut être question d'un débarquement.

Il est possible que les autorités turques déclarent qu'elles n'ont pas encore d'instructions et, dans ce cas, il leur serait accordé un court délai, probablement de 25 heures, pour pouvoir télégraphier à Constantinople et recevoir de la Porte les instructions qui leur manqueraient.

On inaugurerait dimanche, à Saint-Germain-en-Laye, la statue de M. Thiers.

Le sculpteur, M. Mercié, a représenté le premier président de la République française assis sur le siège même où ses amis, aujourd'hui ministres, l'ont vu si souvent place Saint-Georges, alors qu'ils étaient fiers de le connaître, des entretiens avec lui dans une intimité respectueuse, de se proclamer ses disciples, et peut-être même ses créatures.

Or, voici ce qui arrive aujourd'hui : Le comité chargé de l'érection de la statue a demandé à M. Jules Ferry d'assister à l'inauguration.

M. Jules Ferry a décliné l'invitation. On s'est adressé à M. de Freycinet. M. de Freycinet a décliné l'invitation. On s'est adressé à M. l'amiral Jauréguiberry. M. l'amiral Jauréguiberry a décliné l'invitation.

On s'est adressé à M. Cochery. M. Cochery a répondu qu'il était obligé d'assister ce jour-là à un concours régional.

Enfin, M. Jules Simon paraît devoir être seul à prendre la parole. Que peu de temps suffit pour changer toutes choses ! Il y a eu trois ans le 8 septembre, tout Paris suivait le cercueil de celui que M. Gambetta, dans une séance mémorable, avait désigné comme le libérateur du territoire.

On nous dit, au dernier moment, que M. Grévy, en présence de cette situation, serait décidé à prendre lui-même la parole.

(National).

Chronique locale

Concours régional.

L'époque probable du Concours régional agricole de Cahors sera du 21 au 30 MAI 1881.

La présidence qu'a bien voulu en accepter notre éminent compatriote M. Gambetta, donnera à ces assises solennelles une importance toute particulière. On nous assure que l'organisation du concours, grâce à la haute compétence de M. l'inspecteur général de l'agriculture qui en est chargé, sera en tous points remarquable. Nous en donnerons le détail à nos lecteurs aussitôt qu'il nous sera possible.

Mais si rien n'est négligé, soit par le Conseil général, soit par la ville, pour donner à ces fêtes tout l'éclat désirable, encore faut-il que notre population agricole et industrielle seconde ces généreux efforts.

Nos horticulteurs, surtout, tiendront à honneur de montrer, en une belle exposition florale, toutes les ressources dont ils disposent, tout le goût qui les distingue. Les fleurs ne sont-elles pas le plus bel ornement d'une fête ? Ils doivent d'ores et déjà s'y préparer sérieusement, car leur production n'est pas de celles qui s'improvisent et surgissent sur l'heure.

Appel donc à tous nos compatriotes ! Il faut que l'émulation réveille toutes les branches : artistes, industriels, commerçants ; que tous rivalisent pour rendre le concours de 1881 digne de l'énorme foule d'étrangers qui visitera Cahors, au printemps prochain.

Par arrêté de M. le ministre de l'agriculture, du 8 septembre, et sur la demande de M. Célari, directeur de la Ferme-Ecole du Montat depuis 31 ans, M. Pierre Dufour, sous-directeur, membre du Conseil général, a été nommé directeur de cette Ecole.

Les réformes scolaires.

Dans une circulaire ministérielle datée du 15 septembre le ministre de l'instruction publique appelle d'abord l'attention des recteurs sur les moyens d'organiser, dès la rentrée prochaine, l'enseignement de l'histoire et des sciences dans les classes de grammaire au moyen de professeurs spéciaux. Le ministre ajoute : « Vous aurez à me faire connaître également quel complément de personnel exigerait l'enseignement des langues vivantes tel qu'il est organisé par le plan d'études, notamment en ce qui concerne les classes élémentaires. L'enseignement du dessin devenant obligatoire pour tous les élèves, les cours de dessin ne donneront plus lieu à une rétribution spéciale. Toutefois, l'application de cette mesure est subordonnée à l'installation de locaux suffisants pour recevoir tout l'effectif. Les nouveaux crédits dont je disposerai au 1er janvier me permettront d'augmenter à cette époque le personnel en raison des besoins. Enfin, j'appelle tout particulièrement votre attention sur la nécessité signalée par le conseil supérieur, de dédoubler les classes trop nombreuses. Il serait désirable dans l'intérêt des études qu'un professeur n'eût jamais plus de trente élèves sous sa direction. C'est là une limite vers laquelle nous devons tendre, mais que nous ne pouvons espérer atteindre immédiatement. Je vous prie donc de me signaler toutes les classes qui, d'après les renseignements que vous possédez, devront compter plus de quarante élèves à la rentrée et de m'adresser vos proportions pour la création de divisions nouvelles. J'y ferai droit dans la limite des ressources dont je disposerai.

L'agglomération des élèves sous un même professeur est surtout regrettable dans les classes qui préparent aux écoles spéciales. On a vu à Paris, cent élèves et plus réunis dans ces cours. L'organisation de conférences et interrogations complémentaires ne pare que très incomplètement l'inconvénient qui résulte de cet état de choses. Déjà un certain nombre de divisions nouvelles ont été créées par les classes de mathématiques spéciales et de mathématiques élémentaires; mais il faut être plus résolument dans cette voie. Veuillez examiner s'il n'y aurait pas avantage à réduire, dans une forte proportion les interrogations qui, pour certains lycées absorbent des sommes considérables et à augmenter le personnel normal de telle façon que le professeur directement responsable, n'ayant plus à diriger que trente élèves, puisse les interroger fréquemment lui-même, et les surveiller de plus près. Cette réforme pourrait, sans grande dépense, être réalisée dès cette année.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs une circulaire pour les inviter à réunir les éléments d'un classement définitif des collèges communaux et des professeurs attachés à ces établissements. Il s'agit d'assurer à ces derniers le bénéfice d'un avancement régulier. En égard aux ressources limitées du budget de 1881, les traitements des professeurs seront provisoirement établis de la manière suivante : Collèges de 1^{re} catégorie. — Professeurs de 1^{re} classe, 2,400 fr.; de 2^e classe, 2,200 fr.; de 3^e classe, 2,000 fr.; Professeurs de Collèges de 2^e catégorie. — Professeurs de 1^{re} classe, 2,000 fr.; de 2^e classe, 1,800 fr.; de 3^e classe, 1,600 fr. En plus l'indemnité de licence, et une augmentation de 100 fr. après deux ans de probation.

Par décret du président de la République, le traitement des professeurs de dessin dans les lycées est fixé ainsi qu'il suit, à partir du 1^{er} janvier 1881 :

Lycées des départements. Professeurs chargés de cours, 1,600 fr.;

Professeurs titulaires de 3^e classe, 1,800 fr.; Professeurs titulaires de 2^e classe, 2,400 fr.; Professeurs titulaires de 1^{re} classe, 2,400 fr.; Les professeurs titulaires et chargés de cours sont tenus à un maximum de 16 heures de leçons par semaine. Chaque heure supplémentaire donnera lieu à une indemnité annuelle de 100 fr. dans les départements.

Professeurs titulaires de 3^e classe, 1,800 fr.; Professeurs titulaires de 2^e classe, 2,400 fr.; Professeurs titulaires de 1^{re} classe, 2,400 fr.; Les professeurs titulaires et chargés de cours sont tenus à un maximum de 16 heures de leçons par semaine. Chaque heure supplémentaire donnera lieu à une indemnité annuelle de 100 fr. dans les départements.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets :

Paris, 11 septembre 1880

Conformément aux instructions en vigueur, les candidats au volontariat ayant obtenu, à la suite de leurs examens, de 51 à 60 points, ce qui équivaut à la mention très-bien, ont seuls été admis jusqu'ici à former des demandes d'exemption totale ou partielle de la prestation de 1,500 fr. exigée des engagés conditionnels, et il ne pouvait être accordé plus d'une exemption totale du versement sur cent engagés. En présence des modifications apportées par le décret du 10 mai 1880 dans les examens du volontariat, j'ai pensé qu'il convenait de donner une certaine extension aux dispositions qui précèdent. J'ai en conséquence décidé : 1^o Que tous les candidats portés sur la liste d'admission, qui sera arrêtée conformément au décret précité, seront considérés comme ayant donné les preuves de capacité exigées par la loi pour pouvoir concourir aux exemptions de versement; 2^o Que les jeunes gens inscrits dans les conditions exigées par l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872 et par suite dispensés de l'examen, participeront, avec les candidats de l'article 54 au bénéfice des dites exemptions; 3^o Enfin la proportion des exemptions de versement pourra atteindre 5%. Pour déterminer le nombre d'exemptions de versement à accorder dans leur département, les préfets auront donc à tenir compte, d'une part, du nombre des jeunes gens inscrits comme candidats en vertu de l'article 53 de la loi, et de l'autre, du nombre des admissions à l'engagement conditionnel prononcées à la suite des examens par application de l'article 54. Le nombre total des exemptions de versement une fois fixé d'après ces bases, la répartition sera faite indistinctement entre tous les jeunes gens, le choix ne devant être déterminé que par leur position de fortune et de famille. Sous la réserve des modifications qui précèdent, il y aura lieu de se reporter, pour l'instruction des demandes, aux prescriptions antérieures, notamment à celles qui sont contenues dans le décret et instruction du 1^{er} décembre 1872 et les circulaires des 4 janvier 1873 et 8 juin 1874. Quant à l'époque à laquelle devront avoir lieu cette année les versements, elle sera indiquée ultérieurement.

Signé: FARRE

SUBVENTION AUX OFFICIERS RETRAITES.

Le ministre de la guerre vient de donner des instructions afin d'être en mesure de répartir, dès le commencement de 1881, la subvention prévue en faveur des officiers et assimilés placés sous le régime de la loi du 25 juin 1861, dans le cas où aucune décision n'interviendrait relativement au projet de loi concernant les militaires pensionnés avant 1879. MM. les gouverneurs de Paris et de Lyon et les généraux commandant les corps d'armée sont chargés de recueillir les demandes des officiers qui n'ayant pas jusqu'à présent réclamé cette subvention, voudraient en bénéficier. Quant aux officiers appelés déjà en 1879 et 1880, à la recevoir, ils auront seulement à faire connaître leur position si elle est modifiée pendant le cours de l'année, c'est-à-dire s'ils ont changé de résidence, où s'ils occupent actuellement un emploi rétribué sur les fonds de l'Etat, des départements ou des communes.

Les demandes seront formées et remises à l'autorité militaire, pour être adressées au ministre de la guerre le 1^{er} novembre 1880 au plus tard.

Les renseignements à fournir sont: le domicile exact, le chiffre de la pension, la date du décret de concession et le lieu où sont touchés les arrérages; ils seront, en outre, accompagnés de la déclaration que l'officier ne jouit d'aucun trai-

tement ou rémunération quelconque sur les fonds de l'Etat, des départements ou des communes.

Dans le cas où le pensionnaire occuperait un emploi et aurait l'intention de réclamer la subvention, il indiquera la nature de ses fonctions et le traitement qui y est attaché.

Par arrêté du sous-secrétaire d'Etat des finances, du 4 septembre courant, M. Moleix, receveur de l'enregistrement à Fay-le-Froid (Haute-Loire), a été nommé receveur à Vayrac.

Les réservistes appartenant au 17^e corps d'armée ont été renvoyés, hier dans leurs foyers.

La classe de 1875 sera licenciée mardi prochain.

Le Temps publie, dans son numéro d'hier, la liste complète par diocèse des établissements religieux qui ont adhéré à la déclaration des congrégations.

Dans le diocèse de Cahors il cite : Cahors. — Dames Carmélites. Figeac. — Carmélites.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 11 au 18 septembre.

Naissances. Linas, Jean, de Labéraudie. Denesède, Jean, rue du four Ste-Barbe.

Mariages. Chalmendrey, Claude, et Périé, Louise.

Décès. Laurent, Henri, 16 mois, rue St-Namphase, 3. Pladaude, Thérèse, s. p., 64 ans, célibataire, place Citadelle.

Pigourie, Jules, 3 mois, rue Lastié, 3. Gantil, Bathilde, relig., 38 ans, boulevard-Nord. Prouzet, Jean, 69 ans, impasse Catonne.

Dilbré, Ant., 7 mois, rue du four Ste-Barbe, 49. Cantayre, Laurence, 16 mois, place St-James. Dirasse, Auguste, 9 mois, rue Mascoutou.

Albet, Jean, bouc., 35 ans, rue de la Préfecture. Bourdel, Marie, soldat au 7^e de ligne, 23 ans, célibataire (Hospice).

Théâtre de Cahors

Spectacle du dimanche 26 septembre. LE VOYAGE DE M. PERRICHON.

Comédie en 4 actes, par MM. Eugène Labiche et Edouard Martin.

Grand succès de l'Odéon. Cet ouvrage sera joué par M. Ramonot, ex-administrateur-régisseur de la troupe d'Opéra du théâtre de Cahors, et des artistes venant de Toulouse.

BULLETIN VINICOLE.

On lit dans l'Union, de La Réole :

« Semaine d'orages, et grêles, désastres sur quelques points. Ce fléau a, cette année frappé tant de vignobles que la quantité de la récolte sera, par ce fait, assez sensiblement réduite.

« Cette température orageuse est, du reste, favorable aux vignobles qui ne sont pas atteintes et active la maturité. On peut dès maintenant espérer une qualité moyenne malgré l'irrégularité que présentent encore les divers cépages et qui devra disparaître si la chaleur se soutient.

Tarn-et-Garonne. — Une lettre de Montauban, annonce que les vignes de cette région laissent beaucoup à désirer; la coulure y a été générale, et après la coulure sont venus les ravages de l'oidium, qui n'a pu être suffisamment combattu par le soufrage dont les effets, étaient détruits par d'impitoyables pluies.

Gers et Haute-Garonne. — Les vignes de ces deux départements sont un peu mieux partagées que celles du Tarn-et-Garonne. Quoique affligées elles aussi de coulure et d'oidium, on compte sur moitié récolte avec de la qualité.

Région méridionale. — On est en pleine vendange dans l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales; et les résultats jusqu'à ce jour répondent à ce qu'on en espérait; on aura la quantité et la qualité, et ces trois départements seront encore les privilégiés de la France vinicole.

Maconnais. — La récolte, dit une correspondance de Châlons-sur-Saône, est en bonne voie sous le rapport de la maturité des raisins; on y regarde comme assurée la qualité exceptionnelle du vin de 1880. On aura demi récolte en vins communs et un quart en vins fins. On vendagera du 20 au 25 septembre.

Paris, 18 septembre.

Les bonapartistes ayant persisté dans leur attitude de révolte contre la loi, la session du Conseil général de la Corse a été renvoyée à une époque indéterminée.

Paris, 18 septembre.

On annonce que M. Jules Ferry s'est décidé à assister à l'inauguration de la statue de M. Thiers. On parle aussi de la présence de quelques autres personnalités.

DEPÊCHES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 18 septembre 5 h. soir.

Des bruits très accrédités disent que M. Constans a donné sa démission.

De nouveau ce matin on parle, mais vaguement, de la démission de M. Jules Ferry.

Paris, 18 septembre 5 h. 45 m. s.

L'Officiel dit que M. Constans a remis sa démission ce matin à six heures.

M. Cazot et M. le général Farre ont donné leur démission quelques heures plus tard.

Les ministres non démissionnaires vont se réunir à l'Elysée.

Bourse de Paris

Cours du 18 septembre.

Rentes 3 p. % 85.50
— 2 p. % amortissable 88.50
— 4 1/2 p. % 115.95
— 5 p. % 119.95

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER PORTUGAIS DE LA BEIRA ALTA

CAPITAL SOCIAL: 10,000,000 DE FRANCS VERSÉS
Subvention de l'Etat: 25,555,555 Fr.

Émission

autorisée par ordonnance royale du 14 août 1880 de 35,000 Obligations de 500 fr., N^{os} 86,118 à 121,117

(Semblables aux 86,117 obligations déjà émises et cotées) destinées à la construction du prolongement de la ligne de Beira Alta jusqu'au port de Figueira sur l'océan Atlantique.

Ces obligations sont remboursables au pair en 99 ans, par tirages annuels, et rapportent 15 fr. d'intérêt par an payables les 30 juin et 31 décembre.

PRIX D'ÉMISSION: 290 FRANCS

25 fr en souscrivant.
65 fr. à la répartition contre remise d'un certificat provisoire.

50 fr. le 30 novembre 1880
50 fr. le 31 janvier 1881
50 fr. le 31 mars 1881
50 fr. le 31 mai 1881, contre remise du titre définitif muni du coupon du 31 décembre 1881.

Les souscripteurs jouiront, sur les sommes versées, d'un intérêt de 5 0/0 l'an net d'impôts. L'anticipation des versements avant le 31 décembre 1880 donnera droit à un titre définitif muni du coupon d'échoir le 31 décembre 1880.

Ce qui fera ressortir le prix de l'obligation à 285,65

Les obligations sorties et les coupons se paieront : 1^o A LISBONNE dans les bureaux de la Cie. 2^o A PARIS, à la Société de Dépôts et Comptes courants. 3^o Et à Londres, chez MM. Morion, Rose et Co.

Les obligations de la Beira Alta sont déjà cotées aux bourses de Lisbonne et de Paris; leur cote à la bourse de Londres est également demandée.

Souscription publique; Mardi 28 septembre 1880

A PARIS, à la Société de Dépôts et Comptes courants, 2, Place de l'Opéra. Chez ses correspondants de Province et de l'Étranger. Et à LISBONNE, au siège de la Compagnie.

On peut souscrire, dès à présent, par correspondance.

EMPRUNT TURC

Païement des Coupons. — Récapitalisation des Fonds engagés.

Banque Orientale

Paris, 16, Avenue de l'Opéra, 16, Paris. Les Porteurs d'EMPRUNT TURC 5 0/0 et d'OBLIGATIONS OTTOMANES doivent adresser ou écrire au Directeur en mentionnant leurs noms, adresse et la quantité de rentes ou d'obligations dont ils sont possesseurs.

PAIEMENT TRIMESTRIEL DE L'INTÉRÊT

ENRICHISSEZ-VOUS

LA CIRCULAIRE FINANCIÈRE
HEBDOMADAIRE — DU COMPTOIR DE REPORTS ET D'ARBITRAGES — H. SEGALLA, Paris, 9, rue Saint-Georges
Est envoyée gratuitement à quiconque en fait la demande par lettre affranchie. — Cette circulaire, généralement appréciée pour ses renseignements sûrs et raisonnés, a fait réaliser, en 1879, à la clientèle de la Maison, UN BÉNÉFICE DE DEUX MILLIONS

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison, des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

POMPES J. MORET & BROQUET

USINE & BUREAUX: 121, Rue Oberkampf, PARIS

Transvasement des vins, spiritueux, huiles, bières, etc. Arroserie et pulvérisation. Seules appréciées en France et à l'étranger. Solidité et durée.



5 MÉDAILLES
PARIS 1878

Vendues
à garantir
Envoi
franco
du
Prospectus

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères
Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clyso.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur des produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Bonafons. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de godron. Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infailibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thé et Chocolats variés.

COMPLÉMENT FACULTATIF DU MUSÉE DES FAMILLES

MODES VRAIES DU TRAVAIL DE FAMILLES

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochets, Tapisseries colorées, Tricot. Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr. 50, avec le MUSÉE, 13 francs et 16 francs. On s'abonne au Journal du Lot.

Bureaux: 41 rue Saint-Roch, Paris.

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites: un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalmel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustration, par A. de Bar, Bertall, Doré, Faugnier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1879 (46^e année de la collection) est en vente; Collection: les 45 premiers volumes, chacun, Paris 4 francs, le 46^e volume, Paris 7 fr. (France et union postale); 1 volume 1 fr., 2 vol. 4,50, 3 vol. 2 fr. et à partir de 4 vol. 25 en plus par volume. — Nota. — Les volumes reliés se payent 1 fr. 50 en plus par volume.

ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN, MUSÉE ET MODES, CONTRE 50 CENT. EN TIMBRES-POSTE.

Cépages Américains

JACQUEZ à couper sur souche à des prix très-modérés,

Chez M. Douyssel, route Capetang, Béziers (Hérault).

A VENDRE

BONNE OCCASION

des APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE

avec nombreux accessoires.

S'adresser au bureau du Journal.

A CÉDER

Une Étude de Notaire

A LAUZERTE (Tarn-et-Garonne).

S'adresser à M^{me} V^e BERTRAND.

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP

CHEMISES INFRISOISSABLES

Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BREVETÉE SYSTÈME BREVETÉ

Représentée à CAHORS,

par M. BIDES,

Couffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

A VENDRE

Une étude d'huissier

à la résidence de Villefranche Aveyron bien achalandée et en excellent rapport.

S'adresser pour le prix et les renseignements à M. Vaissette notaire, à Villefranche.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location

Maladies Secrètes



LES CAPSULES RAQUIN sont les seules capsules au gichtin approuvées par l'Académie de Médecine, qu'elles aient été déclarées supérieures à toutes les autres préparations de copahu. — Nota. — On doit refuser comme étant une imitation frauduleuse tout flacon qui n'est pas conforme au spécimen ci-dessus ou qui est revêtu d'une étiquette portant le nom de Raquin précédé de dit de — système de — procédé de — imitation. — Arrêté de la Cour d'Orléans, 2 mars 1879. — Le flacon de 64 Capsules: 5 fr. — 40 — 3 fr. 50 — DÉPÔT à PARIS, 78 et 80, Faubourg Saint-Denis ET TOUTES LES PHARMACIES — On trouve également LE PAPIER & LE VÉSICATOIRE D'ALBESPYRES

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveauté d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc. SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES

La PROPRIÉTÉ de M. Chalvet, médecin et maire de Montfaucon, consistant en un très bel Hôtel situé à Labastide-Murat, connu sous le nom d'Hôtel de la Poste, ancien Hôtel Faurie, très achalandé. Cet Hôtel se compose de trois grandes Chambres au rez-de-chaussée destinées à recevoir les clients, de douze Chambres à coucher, d'une belle Cave et d'une vaste Écurie. Le tout en très bon état. Tous les meubles et effets mobiliers sont compris dans la vente.

S'adresser à M. VILARD, expert-géomètre à St-Cirq-Bel Air, qui en consentira la vente à des prix très modérés tous les jours à son domicile et le 26 septembre mois courant à Labastide au sud dit 'Hôtel du Midi'.

Toutes facilités pour les paiements.

DELPECH

COUVREUR ZINGUEUR

23, rue de la Liberté, à Cahors.

L'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, établi à Cahors depuis peu, il se charge des Couvertures de bâtiments en zinc ou en ardoise, toutes fournitures comprises.

Ornements en zinc et garnitures en plomb. Chaines à dilatation. Couverture ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déformant pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise étant inaltérable de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont dues qu'à la mauvaise façon.

Le Sieur Delpech espère que MM. les propriétaires voudront bien honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail, l'appréciation de M. es architectes.

On trouve chez lui divers échantillons.

BAYLES, JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

L'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre, cristallines, colorées, fumées des meilleures fabriques de Paris, verres de irachange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boissoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liquides en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-deux et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs, de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupées et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRES ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT. ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

va commencer immédiatement la publication du grand roman: Le DEMI-MONDE SOUS LA TERREUR, par F. DU BOISGODEY, avec illustrations de J. Fera, et dont nous avons confié la gravure à nos meilleurs Artistes.

Le 43^e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur tencour au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un No par semaine, 10 c. avec 16 pages de texte in-4^e et un morceau de orusique. — Paris, 10 centimes le numéro. — Départements 14 centimes le numéro. — ABONNEMENTS: Paris, 1 an, 6 fr. — 6 mois 3 fr. — Départements: 1 an, 8 francs. — 6 mois, 4 fr. — Pour l'union postale: 1 an, 8 fr. 5.

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.

id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Nota. — On s'abonne en envoyant un mandat de posta.